

L'an deux mille vingt-quatre, le treize février à 20h, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Didier BUTON

Nombre de membres en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 07 février 2024,

Etaient présents : BUTON Didier, BODARD Thierry, JOUANNEAU Nadine, CHALET Laurence, TROCHARD Loïc, SECHET Carole, PAPIN Didier, HERVE Emilie, GRENON Frédéric, NADEAU Claudine, COUTANCEAU Jacques.

Absents excusés : GAUVRIT Didier, PAJOT Sylvie, BRAUD Stéphane, PELLOQUIN Emilie, MARTIN Jean-Eddy, RETUREAU Cynthia, DANIEL Yann, DESJARDINS Sandrine,

Mme CHALET Laurence a été élue secrétaire de séance.

Mme PELLOQUIN Emilie a donné procuration à Mme SECHET Carole.

Le quorum est atteint pour délibérer valablement.

DELEGATION D'ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Monsieur le Maire expose qu'en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et la délibération n°2020-06-02-029 voici la liste des décisions qui ont été prises :

N° Dossier	Reçu le	Nom et adresse du propriétaire	Nom et adresse du mandataire	Nature et adresse du bien	Section et numéro de cadastre	Zone PLU	Surface parcelle	Renonciation
2023-024	22-déc	M. ANDRE Julien et Mme CHOUIN Amandine 6 Allée de la Ricardière 85230 SAINT-URBAIN	Me GROSSIN David 106 Rte de la Roche sur Yon 85300 CHALLANS	Terrain bâti 6 Allée de la Ricardière	AH 38	Up	1358	Décision du Maire 2024-01-12-001 du 12 janvier 2023
2023-025	26-déc	M. et Mme VINCELOT Laurent et Cécile 9 Allée des Marguerites 85230 SAINT-URBAIN	Me HUVELIN-ROUSSEAU Valérie Rue du Pays de Monts 85230 BOUIN	Terrain bâti 9 Allée des Marguerites	AH 18	Up	632	Décision du Maire 2024-01-12-002 du 12 janvier 2023
2024-01	05-janv	Mme EPIE Chantal 34 Chemin des Petites Villières 85230 SAINT-URBAIN	SCP PRAUD HUVELIN-ROUSSEAU PETIT SENG 3 Rue de la Petite Gare 85230 BEAUVOIR SUR MER	Terrain bâti 34 Chemin des Petites Villières	AE 25	Up	1134	Décision du Maire 2024-01-12-003 du 12 janvier 2023
2024-02	08-janv	Mme BUGEON Catherine 2 Allée des Noisetiers 85230 SAINT-URBAIN	Me GROSSIN David 106 Rte de la Roche sur Yon 85300 CHALLANS	Terrain bâti 2 Allée des Noisetiers	AC 413	Up	531	Décision du Maire 2024-01-18-004 du 18 janvier 2023
2024-03	12-janv	Mme BOUCHEZ Mireille 2 Allée des Marguerites 85230 SAINT-URBAIN	Me BARRETEAU Aurélie 1 Rue des Artisans 85300 CHALLANS	Terrain bâti 2 Allée des Marguerites	AH 2	Up	1244	Décision du Maire 2024-01-18-005 du 18 janvier 2023

DCM 2024-02-13-001

MISE EN PLACE DE CAMERAS SUR LA COMMUNE DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DSIL 2024

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a été décidé de mettre en place des caméras sur la commune suite à la réalisation d'un diagnostic concernant la vidéoprotection réalisé par le référent sûreté de la Préfecture de la Vendée en juin 2021.

S'en sont suivi des demandes de devis auprès d'installateurs de vidéoprotection et une demande d'autorisation de mise en place de cette vidéoprotection auprès de la préfecture de la Vendée.

Considérant le coût élevé de ce projet il a été décidé d'attendre l'ouverture de la campagne 2024 de subvention FIPD pour déposer ce dossier.

Une subvention au titre de la DSIL 2024 pourrait également être demandée pour financer ce projet de mise en place de 13 caméras sur notre territoire auprès des services de la Préfecture de la Vendée.

Le montant de la subvention attendue au titre de la DSIL pourrait être de 60 486.76 €.

	DEPENSES		RECETTES	
	HT	TTC		
Fourniture et installation système de vidéoprotection	67 361.37 €	80 833.64 €	Subvention Préfecture DSIL sollicitée	60 486.76 €
Génie civil et électricité pour unité de traitement de la vidéo (VPU)	26 949.90 €	32 339.88 €	Subvention FIPD (en cours non attribué)	20 162.25 €
Divers	2 000.00 €	2 400.00 €		
Actualisation révision coût travaux	4 500.00 €	5 400.00 €		
TOTAL Dépenses	100 811.27 €	120 973.52 €		80 649.01 € soit 80 % du projet HT

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de déposer une demande de subvention au titre de la DSIL 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **accepte** les modalités de financement pour la mise en place des caméras sur la commune,
- **décide** de solliciter l'attribution d'une subvention au titre de la DSIL 2024 à hauteur de 60 486.76 €,
- **autorise** M. le Maire à signer tous documents se rapportant à la mise en place de ce projet.

Affichage en Mairie le 20 février 2024

Transmis à la Sous-Préfecture Les Sables d'Olonne

DCM 2024-02-13-002

ASSOLI : REMBOURSEMENT DES FRAIS KILOMETRIQUES POUR L'UTILISATION DU MINIBUS DE ST URBAIN

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'ASSOLI utilise le minibus de la commune depuis l'été 2018 pour ses déplacements. Ceci permet d'emmener les jeunes en direction de l'Espace Jeunes de St Urbain ou bien des autres communes, de réaliser des sorties vers d'autres sites ou bien de réaliser les sorties familles sans avoir besoin de recourir à la location.

L'ASSOLI avait proposé à la commune de participer financièrement aux frais kilométriques. Le Conseil Municipal avait validé cette proposition. Depuis 2018 le coût kilométrique était fixé à 0.20 €. En 2023 le coût kilométrique a été fixé à 0.30 €

En 2019, ce sont 1 638 km qui ont été parcourus par l'ASSOLI.

En 2020, ce sont 2 257 km qui ont été parcourus par l'ASSOLI.

En 2021 ce sont 2 678 km qui ont été parcourus par l'ASSOLI.

En 2022 ce sont 3 327 km qui ont été parcourus par l'ASSOLI.

En 2023 ce sont 5 470 km qui ont été parcourus par l'ASSOLI.

M. le Maire propose donc d'établir un titre de 1 641 €.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il souhaite maintenir ou augmenter le forfait kilométrique pour l'année 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

➤ **autorise** M. le Maire à établir un titre de recettes de 1 641 € au nom de l'ASSOLI pour l'utilisation du minibus sur l'année 2023,

➤ **maintient** les frais de remboursement kilométriques à 0.30 € du km pour 2024,

➤ **autorise** M. le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Affichage en Mairie le 20 février 2024

Transmis à la Sous-Préfecture Les Sables d'Olonne

DCM 2024-02-13-003

CONSTRUCTION ECOLE PUBLIQUE

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DSIL 2024

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 20 juin 2023 le projet de construction de la nouvelle école publique a été approuvé avec une enveloppe financière prévisionnelle de 2 485 720 € HT.

Une assistance à maîtrise d'ouvrage a été signée avec l'Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée (SPL). Après consultation le maître d'œuvre PEP'S Architecture de Carquefou a été choisi pour mener à bien ce projet.

De nombreuses réunions ont eu lieu depuis début décembre pour finaliser ce projet. Le personnel enseignant a été associé à la démarche. Les premières esquisses laissent à présent place à des plans définitifs. Le permis de construire devrait être déposé courant mars.

Il faut rappeler que l'école actuelle a été installée en 2005 dans des modulaires. Il s'agissait d'une école à 2 classes. Deux ans plus tard (2007) une 3^{ème} classe ouvrait. Il a fallu alors dans la précipitation installer un autre modulaire. En 2009 nous avons ouvert une 4^{ème} classe. Les délais là encore n'ont pas permis d'envisager une construction « en dure ». Seule la mise en place de la salle de motricité a pu être réalisée en matériaux traditionnels puisqu'aucune contrainte d'ouverture n'existait.

Les modulaires ont vieillis et sont devenus des passoires thermiques. Il nous a fallu mettre des climatiseurs réversibles mais le coût en électricité est très important. Les modulaires sont classés en catégorie E ou F.

Pour pouvoir réaliser ce grand projet il nous faut absolument avoir un taux de subvention conséquent. Le coût estimatif des travaux est de 2 489 468.50 € HT soit 2 987 362.20 € TTC

Une subvention au titre de la DSIL 2024 peut être demandée pour financer ce projet de construction d'école publique auprès des services de la Préfecture de la Vendée.

DEPENSES			RECETTES	
	HT	TTC		
Démolition	28 000.00 €	33 600.00 €	Subvention Préfecture	1 841 459.85 € (73.97%)
VRD Terrassements	135 000.00 €	162 000.00 €	Subvention Conseil Départemental (en cours)	100 000.00 € (4.02 %)
Espaces verts	21 000.00 €	25 200.00 €	Subvention Conseil Régional (en cours)	50 000.00 € (2.01%)
Bâtiment TCE	1 930 000.00 €	2 316 000.00 €		
Peinture Sols collés	92 000.00 €	110 400.00 €		
Ascenseur	21 000.00 €	25 200.00 €		
Assistance maîtrise ouvrage (SPL)	80 700.00 €	96 840.00 €		
Architecte (PEP'S)	147 650.00 €	177 180.00 €		
Contrôle technique	6 950.00 €	8 340.00 €		
Coordinateur sécurité	3 934.50 €	4 721.40 €		
Etude de sol	2 760.00 €	3 312.00 €		
Relevés topographiques	3 744.00 €	4 492.80 €		
Repérages réseaux	1 730.00 €	2 076.00 €		
Divers	15 000.00 €	18 000.00 €		
TOTAL Dépenses	2 489 468.50 €	2 987 362.20 €		1 991 459.85 € soit 80 % du projet HT

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de déposer une demande de subvention au titre de la DSIL 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **accepte** les modalités de financement pour la construction d'une école publique sur la commune,
- **décide** de solliciter l'attribution d'une subvention au titre de la DSIL 2024 à hauteur de 1 841 459.85 €,
- **autorise** M. le Maire à signer tous documents se rapportant à la mise en place de ce projet.

Affichage en Mairie le 22 février 2024

Transmis à la Sous-Préfecture Les Sables d'Olonne

DCM 2024-02-13-004

CONSTRUCTION ECOLE PUBLIQUE

DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 20 juin 2023 le projet de construction de la nouvelle école publique a été approuvé avec une enveloppe financière prévisionnelle de 2 485 720 € HT.

Une assistance à maîtrise d'ouvrage a été signée avec l'Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée (SPL). Après consultation le maître d'œuvre PEP'S Architecture de Carquefou a été choisi pour mener à bien ce projet.

De nombreuses réunions ont eu lieu depuis début décembre pour finaliser ce projet. Le personnel enseignant a été associé à la démarche. Les premières esquisses laissent à présent place à des plans définitifs. Le permis de construire devrait être déposé courant mars.

Il faut rappeler que l'école actuelle a été installée en 2005 dans des modulaires. Il s'agissait d'une école à 2 classes. Deux ans plus tard (2007) une 3^{ème} classe ouvrait. Il a fallu alors dans la précipitation installer un autre modulaire. En 2009 nous avons ouvert une 4^{ème} classe. Les délais là encore n'ont pas permis d'envisager une construction « en dure ». Seule la mise en place de la salle de motricité a pu être réalisée en matériaux traditionnels puisqu'aucune contrainte d'ouverture n'existait.

Les modulaires ont vieillis et sont devenus des passoires thermiques. Il nous a fallu mettre des climatiseurs réversibles mais le coût en électricité est très important. Les modulaires sont classés en catégorie E ou F.

Pour pouvoir réaliser ce grand projet il nous faut absolument avoir un taux de subvention conséquent. Le coût estimatif des travaux est de 2 489 468.50 € HT soit 2 987 362.20 € TTC

Une subvention peut être demandée pour financer ce projet de construction d'école publique auprès des services du Conseil Départemental de la Vendée. La subvention est plafonnée à 20% d'un montant de travaux maximum de 500 000 € HT soit 100 000 €.

DEPENSES			RECETTES	
	HT	TTC		
Démolition	28 000.00 €	33 600.00 €	Subvention Préfecture (en cours)	1 841 459.85 € (73.97%)
VRD Terrassements	135 000.00 €	162 000.00 €	Subvention Conseil Départemental (en cours)	100 000.00 € (4.02 %)
Espaces verts	21 000.00 €	25 200.00 €	Subvention Conseil Régional (en cours)	50 000.00 € (2.01%)
Bâtiment TCE	1 930 000.00 €	2 316 000.00 €		
Peinture Sols collés	92 000.00 €	110 400.00 €		
Ascenseur	21 000.00 €	25 200.00 €		
Assistance maîtrise ouvrage (SPL)	80 700.00 €	96 840.00 €		
Architecte (PEP'S)	147 650.00 €	177 180.00 €		
Contrôle technique	6 950.00 €	8 340.00 €		
Coordinateur sécurité	3 934.50 €	4 721.40 €		
Etude de sol	2 760.00 €	3 312.00 €		
Relevés topographiques	3 744.00 €	4 492.80 €		
Repérages réseaux	1 730.00 €	2 076.00 €		
Divers	15 000.00 €	18 000.00 €		
TOTAL Dépenses	2 489 468.50 €	2 987 362.20 €		1 991 459.85 € soit 80 % du projet HT

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Vendée. Il précise que bien qu'une subvention à hauteur de 73.97 % ait été demandée au titre de la DSIL 2024 il est plus que certain que ce taux de subventionnement ne sera pas atteint.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **accepte** les modalités de financement pour la construction d'une école publique sur la commune,
- **décide** de solliciter l'attribution d'une subvention auprès du Conseil Départemental à hauteur de 100 000.00 € représentant 20% d'un montant de travaux maximum de 500 000 € HT,
- **autorise** M. le Maire à signer tous documents se rapportant à la mise en place de ce projet.

Affichage en Mairie le 23 février 2024

Transmis à la Sous-Préfecture Les Sables d'Olonne

DCM 2024-02-13-005

CONSTRUCTION ECOLE PUBLIQUE

DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 20 juin 2023 le projet de construction de la nouvelle école publique a été approuvé avec une enveloppe financière prévisionnelle de 2 485 720 € HT.

Une assistance à maîtrise d'ouvrage a été signée avec l'Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée (SPL). Après consultation le maître d'œuvre PEP'S Architecture de Carquefou a été choisi pour mener à bien ce projet.

De nombreuses réunions ont eu lieu depuis début décembre pour finaliser ce projet. Le personnel enseignant a été associé à la démarche. Les premières esquisses laissent à présent place à des plans définitifs. Le permis de construire devrait être déposé courant mars.

Il faut rappeler que l'école actuelle a été installée en 2005 dans des modulaires. Il s'agissait d'une école à 2 classes. Deux ans plus tard (2007) une 3^{ème} classe ouvrait. Il a fallu alors dans la précipitation installer un autre modulaire. En 2009 nous avons ouvert une 4^{ème} classe. Les délais là encore n'ont pas permis d'envisager une construction « en dure ». Seule la mise en place de la salle de motricité a pu être réalisée en matériaux traditionnels puisqu'aucune contrainte d'ouverture n'existait.

Les modulaires ont vieillis et sont devenus des passoires thermiques. Il nous a fallu mettre des climatiseurs réversibles mais le coût en électricité est très important. Les modulaires sont classés en catégorie E ou F.

Pour pouvoir réaliser ce grand projet il nous faut absolument avoir un taux de subvention conséquent. Le coût estimatif des travaux est de 2 489 468.50 € HT soit 2 987 362.20 € TTC

Une subvention peut être demandée pour financer ce projet de construction d'école publique auprès des services de la Région des Pays de la Loire. La subvention pourrait être de 50 000 €.

	DEPENSES		RECETTES	
	HT	TTC		
Démolition	28 000.00 €	33 600.00 €	Subvention Préfecture (en cours)	1 841 459.85 € (73.97%)
VRD Terrassements	135 000.00 €	162 000.00 €	Subvention Conseil Départemental (en cours)	100 000.00 € (4.02 %)
Espaces verts	21 000.00 €	25 200.00 €	Subvention Conseil Régional (en cours)	50 000.00 € (2.01%)
Bâtiment TCE	1 930 000.00 €	2 316 000.00 €		
Peinture Sols collés	92 000.00 €	110 400.00 €		

Ascenseur	21 000.00 €	25 200.00 €		
Assistance maîtrise ouvrage (SPL)	80 700.00 €	96 840.00 €		
Architecte (PEP'S)	147 650.00 €	177 180.00 €		
Contrôle technique	6 950.00 €	8 340.00 €		
Coordinateur sécurité	3 934.50 €	4 721.40 €		
Etude de sol	2 760.00 €	3 312.00 €		
Relevés topographiques	3 744.00 €	4 492.80 €		
Repérages réseaux	1 730.00 €	2 076.00 €		
Divers	15 000.00 €	18 000.00 €		
TOTAL Dépenses	2 489 468.50 €	2 987 362.20 €		1 991 459.85 € soit 80 % du projet HT

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de déposer une demande de subvention auprès de la Région des Pays de la Loire. Il précise que bien qu'une subvention à hauteur de 73.97 % ait été demandée au titre de la DSIL 2024 il est plus que certain que ce taux de subventionnement ne sera pas atteint.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **accepte** les modalités de financement pour la construction d'une école publique sur la commune,
- **décide** de solliciter l'attribution d'une subvention auprès de la Région des Pays de la Loire à hauteur de 50 000 €,
- **autorise** M. le Maire à signer tous documents se rapportant à la mise en place de ce projet.

Affichage en Mairie le 05 mars 2024

Transmis à la Sous-Préfecture Les Sables d'Olonne

DCM 2024-02-13-006

ACQUISITION DE LA PARCELLE AD 300 DE 17 M² « CHEMIN DES BAUDRIES » APPARTENANT A M. MARTIN

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un différend oppose la mairie avec M. MARTIN. Lors des travaux de voirie du « chemin des Baudries » le géomètre Cesbron a réalisé un bornage que M. MARTIN a signé. Les travaux ont eu lieu mais à présent M. MARTIN n'est plus d'accord avec le bornage et réclame à la commune l'achat des 17m² qui ont été intégrés aux travaux.

M. MARTIN a fait réaliser un nouveau bornage par le cabinet BONNARD pour lequel il a réglé la somme de 1 068 €. Il demande à la commune de bien vouloir faire le nécessaire auprès d'un notaire pour acheter la parcelle AD 300 de 17m² pour un montant de 1 290 €.

Monsieur le Maire propose de valider l'acquisition de cette parcelle AD 300 de 17 m² pour clore ce différend.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **décide d'acquérir** la parcelle Ad 300 de 17m² appartenant à M. MARTIN pour 1 290 €,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette affaire.

Affichage en Mairie le 06 mars 2024

Transmis à la Sous-Préfecture Les Sables d'Olonne

PROJET DES TAMARIS

VALIDATION DU PROJET D'ENSEMBLE ET VENTE DE LA PARCELLE AU PROMOTEUR

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une proposition d'aménagement immobilier est en cours sur le terrain à l'angle de « l'allée des Tamaris ». Il s'agirait d'un ensemble de 26 maisons et d'un collectif intermédiaire qui pourrait comprendre 6 logements sociaux.

Ce terrain d'environ 1 ha 32 a été acheté par la commune 70 000 €. Il est proposé de le revendre le même prix au promoteur pour la réalisation de cet aménagement. Le projet prévoit une vente de maisons et non de terrains à bâtir.

Bien que le prix des travaux de viabilisation soit élevé certains conseillers municipaux souhaiteraient que le prix de vente de cette parcelle soit un peu plus élevé.

Monsieur le Maire est chargé de négocier avec les promoteurs.

DCM 2024-02-13-007

PROPOSITION DE VENTE DE LA PARCELLE AB 305 DE 500 M² « RUE DE LA SABLIERE »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un ostéopathe a contacté la mairie pour mettre en place une maison paramédicale sur la commune. Il recherche donc un terrain. Il souhaiterait créer des box que différents praticiens pourraient se partager.

La commune est propriétaire de la parcelle AB 305 situé en bordure du parking. Cette parcelle de 500 m² se prêterait parfaitement à cette activité.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il serait favorable à la vente de cette parcelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **valide la vente** de la parcelle AB 305 pour une maison paramédicale,
- **acte un prix de vente de 50 000 €**,
- **demande à ce qu'une clause** de « construction pour local professionnel uniquement » soit mentionné dans l'acte de vente
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette affaire.

Affichage en Mairie le 05 mars 2024

Transmis à la Sous-Préfecture Les Sables d'Olonne

DCM 2024-02-13-008

ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET EAUX PLUVIALES LANCEMENT DES DIAGNOSTICS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la station d'épuration traite aujourd'hui les eaux usées des raccordés mais également une grande quantité d'eaux « parasites ». Il s'agit de l'eau pluviale qui s'infiltré dans le réseau, que ce soit par les canalisations poreuses, par les regards des particuliers mal étanchés ou bien par le raccordement volontaire des eaux de pluies dans le réseau d'assainissement.

Afin que la station fonctionne correctement il est proposé de réaliser des diagnostics de nos réseaux existants afin de déterminer la provenance de ces eaux « parasites » et de comprendre le cheminement de l'eau pluvial sur notre territoire.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il serait favorable à la réalisation de ces diagnostics sur les réseaux d'eau.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **valide** la réalisation de diagnostics des réseaux d'eau sur la commune,
- **autorise** Monsieur le Maire à lancer des consultations,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette affaire.

Affichage en Mairie le 07 mars 2024

Transmis à la Sous-Préfecture Les Sables d'Olonne

DCM 2024-02-13-009

SYDEV : PROGRAMME ANNUEL DE RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC 2024

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le SyDEV a fait parvenir une convention concernant le programme annuel de rénovation de l'éclairage public 2024. Cette convention s'élève à 3 000 € HT, dont 1 500 € HT à charge de la collectivité. Cette convention concerne les éventuels travaux de rénovation issus des visites de maintenance de l'année 2024 et le plan de rénovation pluriannuel.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **valide** la convention L.RN.273.24.001 du Sydev pour un montant de 1 500 € HT à la charge de la commune,
- **autorise** M. le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Affichage en Mairie le 07 mars 2024

Transmis à la Sous-Préfecture Les Sables d'Olonne

DCM 2024-02-13-010

CAMPING MUNICIPAL

BILAN 2023 – MONTANT GERANCE 2023 – RENOUELEMENT GERANCE 2024

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la gérance du camping municipal avait été donné à la Route du sel pour la saison 2020. Elle a ensuite été renouvelée pour les saisons 2021, 2022 et 2023.

Suivant le bilan de l'année 2022 le loyer de la gérance a été fixé à 4 000 € pour la saison 2022 par délibération en date du 24/01/2023, toutes charges comprises sauf ordures ménagères.

Au vu du bilan de l'année 2023 il convient de fixer le montant de la gérance. La route du sel propose de maintenir les mêmes conditions que celles de 2022. La fréquentation a été supérieure à l'année passée mais 45% des séjours sont d'une journée. Il s'agit des cyclotouristes qui empruntent la Vélodyssée. La Route du Sel propose pour l'année 2024 de développer l'offre « Camping-car ».

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur le montant du loyer de la gérance 2023, sur la remise en gérance 2024 ainsi que sur le montant du loyer 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **valide** le bilan 2023 du camping établi par la Route du Sel,
- **fixe** le montant de la gérance 2023 à 4 000 €, toutes charges comprises,
- **décide** de confier la gérance du camping municipal à la Route du Sel pour la saison 2024,
- **fixe** le montant 2024 de la gérance à 4 000 €, toutes charges comprises sauf Ordures Ménagères, révisable en fonction du bilan 2024,
- **autorise** M. le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Affichage en Mairie le 07 mars 2024

Transmis à la Sous-Préfecture Les Sables d'Olonne

PROPOSITION D'ASSISTANCE A LA NEGOCIATION DES CONTRATS D'ASSURANCE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les contrats d'assurance arrivent à terme au 31 décembre 2024. Ils doivent donc être renouvelés. Le cabinet Riskomnium (Delta Consultant) nous a déjà accompagnés lors de la précédente renégociation des contrats d'assurance.

Le montant de la prestation s'élève à 2 000 € HT et se décompose comme suit :

- audit, diagnostic, stratégies
- rédaction du DCE
- ajustement du DCE
- envoi du DCE
- assistance sur la période de consultation
- ouverture, analyse et présentation des offres
- assistance pour l'attribution des marchés
- relance de la consultation en cas de résiliation par l'assureur dans le courant de la première année
- assistance technique pendant toute la durée des marchés (4 ans)

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cette proposition de charger le cabinet Riskomnium de renégocier les contrats d'assurance de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **accepte** de confier la renégociation des contrats d'assurance à Riskomnium pour un montant de 2 000 € HT,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer la convention devant intervenir,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Affichage en Mairie le 07 mars 2024

Transmis à la Sous-Préfecture Les Sables d'Olonne

**INTERCOMMUNALITE
POINT SUR LES AFFAIRES EN COURS**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il n'y a pas eu de réunion du Conseil Communautaire depuis la dernière réunion du Conseil Municipal.

QUESTIONS DIVERSES

Réunion commission « Finances »

BUTON Didier – DANIEL Yann – SECHET Carole – GAUVRIT Didier – TROCHARD Loïc – PAPIN Didier

Les réunions de préparation des budgets sont prévues les 13 et 26 mars à 18h30 en mairie.

Cimetière

Mme SECHET Carole demande si des vols de fleurs au cimetière ont été signalés.

Plusieurs fleurs ont été volées mais nous n'avons pas plus d'information.

Ecole publique L'Avocette

Mme HERVE Emilie demande si les ganivelles interdisant l'accès au parking de l'école publique pourraient être remise en place.

M. BODARD Thierry l'informe qu'elles seront remises demain.

SIGNATURES

BUTON Didier Maire	BODARD Thierry 1 ^{er} Adjoint	JOUANNEAU Nadine 2 ^{ème} Adjoint	CHALET Laurence
GAUVRIT Didier Absent excusé	PAJOT Sylvie Absente excusée	TROCHARD Loïc	SECHET Carole
BRAUD Stéphane Absent excusé	PELLOQUIN Emilie Absente excusée Procuration à Mme SECHET	MARTIN Jean-Eddy Absent excusé	RETUREAU Cynthia Absente excusée
DANIEL Yann Absent excusé	DESJARDINS Sandrine Absente excusée	PAPIN Didier	HERVE Emilie
GRENON Frédéric	NADEAU Claudine	COUTANCEAU Jacques	